

NOTRE COMPOST CERTIFIÉ « UTILISABLE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE »

C'est officiel, le compost produit sur le site de la lande de libourg à Guignen et issu de la collecte séparée des biodéchets, est certifié « matière fertilisante utilisable en agriculture biologique ».

C'est le Bureau Veritas, organisme certificateur agréé, qui a délivré le label.

Ce résultat est d'abord et avant tout dû au choix du tri à la source des biodéchets. En effet, parmi les composts produits à partir des déchets fermentescibles, seuls ceux issus d'une collecte séparée des biodéchets peuvent être éligibles à cette certification, la plus stricte en la matière.

3 autres facteurs contribuent à ce résultat :



- votre geste : attention à maintenir la plus grande vigilance car l'étape du tri de vos biodéchets à la source est primordiale,
- le travail des agents, pour veiller à ne pas collecter de déchets indésirables,

- un processus de production rigoureux sur le site de la lande de libourg.



Pour promouvoir son utilisation auprès du monde agricole et mesurer les bienfaits du produit sur des parcelles de démonstration, le Smictom et la Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine ont cosigné en octobre dernier une convention de partenariat.

En effet, au jardin ou sur les terrains agricoles, cet amendement organique améliore les propriétés du sol : il nourrit les terres, favorise la rétention d'eau et permet de lutter contre l'érosion. C'est un apport 100 % naturel.



Bon à savoir

Le compost est actuellement disponible gratuitement pour les usagers particuliers du territoire en déchèterie. Attention le compost n'est pas du terreau, il s'agit d'un fertilisant organique puissant qui doit être utilisé à bonne dose.

QUELQUES CONSEILS D'UTILISATION

EN REMPOTAGE

Idéal pour les jardinières et les plantes d'intérieur

Réalisez le mélange suivant :
70% de terreau horticole ou de terre végétale pour 30% de compost.

LORS DES PLANTATIONS

Mélanger le compost à la terre de surface sur 15 cm maximum de profondeur

- Pour des plantes vivaces : 1,5 à 3 kg par m²
- Pour des arbustes et rosiers : 2 à 3 kg par plant
- Pour des arbres : 5 kg par plant.

EN ENTRETIEN

C'est le conseil du moment !

Epandez le compost en surface sur la terre libérée de vos cultures ou au pied des plantes. 1kg/m²/an suffit.